

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

PARIS, le 11 janvier 2022
N/Réf. ER/CL 22-01

Objet : Préavis de grève national

Lettre RAR 1A 170 867 7160 1

Monsieur le Ministre,


La fédération CFDT Santé-Sociaux appelle l'ensemble des personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant dans les ESPIC, à des actions de mobilisation dont la grève **le mardi 18 janvier 2022**.

La fédération CFDT Santé-Sociaux appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir :

- le respect de l'engagement pris par le Premier ministre d'organiser une conférence sociale dans la première quinzaine du mois de janvier 2022 conformément au protocole Ségur 2 ;
- la conclusion d'un accord sur les classifications et les rémunérations en vue d'une CCUE dans la BASSMS ;
- l'intégration des 183 € dans les classifications.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 18 janvier 2022, ce préavis couvrant les personnels commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.


Evelyne RESCANIÈRES,
Secrétaire générale.

Copie : DGOS et DGCS.